

LA CREMATION

Beaucoup se posent la question de savoir si la crémation est un acte anodin ou si au contraire Dieu le désapprouve. Je répondrai de suite qu'il n'est pas normal qu'un chrétien veuille se faire incinérer. Même s'il est vrai que la crémation n'est pas clairement interdite dans la bible, Dieu n'encourage pas du tout cette pratique dans sa Parole. Vouloir passer par le feu ne peut s'inscrire dans le cours naturel des choses. Etre brûlé, plutôt qu'enseveli est un acte qui défie la puissance et l'espérance de la résurrection. Depuis fort longtemps, nous ne pouvons ignorer que l'athéisme a combattu l'idée de la résurrection en prônant la crémation comme signe visible du rejet de la foi. Dans ce domaine, le constat est fait que beaucoup se font incinérer pour affirmer leur incrédulité jusque dans la mort. Je ne dis pas que c'est une généralité, mais quand on questionne ceux qui veulent se faire brûler, il en ressort souvent ce type de motivation. Le vrai problème est de comprendre pourquoi les gens veulent se faire incinérer. Est-ce par obligation, par conviction, par ignorance ou encore parce qu'ils désirent plaire à leur entourage ? Nous devons nous interroger sur ce qui influence les avis, afin de nous faire une juste opinion. Pour ma part, j'ai écrit cet article pour aider ceux qui s'interrogent. Voici en ce sens, 6 remarques bibliques qui ne manqueront pas de vous éclairer :

1 / Comprenons que le désir de Dieu est de nous voir retourner à l'état de poussière et non de cendre : Ce qui n'est absolument pas la même chose ! Car la poussière et la cendre sont 2 éléments tout à fait différents. Lorsque Adam a désobéi, Dieu a déclaré : « *Tu retourneras à la terre, d'où tu as été tiré : Car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras* » (*Genèse 3:19 version Rabbinate*). Si Dieu dit que nous devons retourner à la poussière, cela doit se faire par l'ensevelissement.

2 / Dans la Bible, nous voyons clairement que le feu est un moyen que Dieu utilise soit pour exercer ses jugements et expier le péché, soit pour détruire tout ce qui est déclaré impur (*Esaïe 66:16 ; Josué 7:15 / 11:11*). Les holocaustes, notamment, devaient passer par le feu en signe de jugement et d'expiation. Lorsque l'animal était brûlé, cela voulait dire que Dieu avait détourné sa colère de l'homme pécheur pour la faire retomber sur l'animal (*Lévitique 1*). Ceci était prophétique de ce que Jésus a souffert à la croix. Dieu a mis tous les péchés des hommes sur son fils et l'a frappé du feu de sa colère pour que nous soyons sauvés (*Esaïe 53:4-8*). Pourrions-nous donc désormais vouloir que nos corps passent par le feu, image et préfiguration de ce que Dieu utilise pour la condamnation ? Jésus a porté sur Lui la colère de Dieu afin que nous soyons sauvés, c'est pourquoi désormais, il n'y a plus de condamnation pour nous. N'oublions pas que le feu est réservé aux perdus (*Apocalypse 20:15 / 21:8*). Nous découvrons que les seuls cas où dans la Bible les corps devaient être brûlés, résultent de la condamnation de Dieu (*Genèse 38:24 ; Lévitique 20:14 et 21:9*). Dans Josué 7:25, la maison d'Acan ne put échapper à ce châtement terrible qui était en vigueur sous la loi de l'ancienne Alliance.

3 / Dans les Ecritures, lorsqu'il est question de service funéraire, dans tous les cas, le mort est enterré ou porté dans un tombeau, mais jamais brûlé. Les références sont très nombreuses, en voici quelques-unes pour votre information : *Genèse 15:15 et 50:13, Deutéronome 21:23, Josué 24:30, 1 Rois 14:18, 2 Rois 13:20 et 16:20, Matthieu 14:12, Luc 16:22, Actes 2:29 et 8:2*. Au vu de ces versets, on peut dire que la sépulture est très importante pour Dieu (*Ecclésiaste 6:3*). C'est pourquoi, en Amos le Seigneur condamne clairement la crémation. En parlant de Moab, Dieu dit : « *Parce qu'il a brûlé, calciné les os du roi d'Edom. J'enverrai le feu dans Moab... Et Moab*

périra au milieu du tumulte » (Amos 2:1-2). Le nouveau Testament précise même que la coutume en Israël est d'ensevelir les morts (Jean 19:40). N'oublions pas que la coutume juive est majoritairement issue soit de la Bible soit de la Loi orale. Le feu n'est pas pour ceux qui craignent Dieu, c'est pourquoi une promesse nous est faite en Esaïe 43:2. En rapport avec le fait que la protection du feu physique est une bénédiction, dans ce texte le Seigneur dit : « *La flamme ne t'embrasera pas* ». Celui donc, qui volontairement demande à être jeté dans le feu, se lie à une impiété.

4 / Certains diront : « *La chair ne sert de rien* » (Jean 6:63) ! Pour expliquer ce passage, il faut d'abord le replacer dans son contexte. En disant que la chair ne sert à rien, Jésus n'a pas voulu dire que nous devons mépriser notre corps, mais Il voulait simplement dire que, dans la célébration de la sainte Cène, son corps physique ne se matérialiserait pas. Ensuite, nous pouvons dire, à partir de ce passage de Jean 6:63, que s'il est vrai que nos corps charnels n'hériteront pas du ciel, un mystère demeure sur la manière dont Dieu les transformera pour la résurrection. Car le miracle de la résurrection finale, nous parle bien d'une transformation du corps. L'apôtre dit : « *Tous nous serons changés... car il faut... que ce corps mortel revête l'immortalité* » (1 Corinthiens 15:51 et 53). En ce jour, la vie de Christ viendra rechercher chaque particule de poussière de nos corps disparus, pour les rassembler et faire renaître une forme nouvelle attachée à notre esprit. Ces choses se produiront « *afin que ce qui est mortel soit englouti par la vie* » (2 Corinthiens 5:4). C'est ici l'effet d'un total mystère que nous ne comprendrons qu'au jour de la résurrection. Il nous faut donc respecter la manière de traiter nos corps après la mort et mettre en pratique ce que Paul a dit : « *Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ !* » (1 Thessaloniens 5:23). Conserver irréprochable le corps, consiste à ne pas le livrer à la flétrissure du péché, mais aussi à le préserver des flammes qui sont l'image des tourments éternels (Matthieu 3:12 et 18:8, Jude 1:7, Apocalypse 14:10).

5 / Lorsque nous parlons de crémation, nous ne pouvons faire l'impasse sur un verset de l'écriture qui nécessite une explication. Abraham dira : « *J'ai osé parler au Seigneur, moi qui ne suis que poudre (ou poussière) et cendre* » (Genèse 18:27). Sur la base de ce texte, nous pourrions penser qu'Abraham considère que la poussière et la cendre sont synonymes. Dans ce cas, pourquoi aurait-il utilisé deux synonymes, l'un à la suite de l'autre ? En fait, il ne s'agit pas de l'utilisation de mots voulant dire la même chose, mais plutôt de la confession d'une réalité physique conjuguée à une situation spirituelle. L'expression « *Je ne suis que cendre* » veut dire : " Je ne suis bon qu'à être consumé par la justice de Dieu et réduit en cendre, car je suis pécheur ". Abraham n'a pas voulu dire qu'il était conçu avec de la cendre. Il utilise tout simplement poussière au sens physique et cendre au sens spirituel. En Hébreu, le mot cendre s'exprime de trois façons. Bien que ces mots désignent réellement de la cendre, ils sont employés différemment les uns des autres. Il s'agit des termes :

- 1 - 'EPHER (cendre dans le sens d'indignité).
- 2 - PIYACH (reste de ce qui a été consumé dans une fournaise).
- 3 - DESHEN (cendre grasse. Reste de ce qui a été consumé en holocauste).

Le mot utilisé ici par Abraham pour cendre est 'EPHER. C'est le mot choisi pour indiquer une condition d'humilité. En exprimant sa condition misérable et sa dure épreuve, Job utilisera exactement le même terme. Dans sa souffrance, il dira : « *Dieu m'a jeté dans la boue, et je ressemble à la poussière et à la cendre* » (Job 30:19). Toutes les expressions bibliques : " Répandre la cendre sur sa tête " (2 Samuel 13:19), " se couvrir du sac et de la cendre " (Esther

4:1), " se coucher sur le sac et la cendre " (*Esaië 58:5*), " se rouler dans la cendre " (*Jérémie 6:26*), et autres, reflètent toutes une condition d'affliction, de repentance et d'indignité. Ces expressions sont toutes exprimées uniquement avec le mot 'EPHER. Comprenons donc qu'en Adam, la poussière est notre condition de départ dans la vie, et que la cendre serait notre condition finale, si Dieu ne nous faisait pas grâce en Jésus-Christ !

6 / Dans l'écriture, un cas de force majeure semblerait être admis pour la crémation. Certains se servent du texte d'Amos 6:10 pour justifier l'incinération dans les cas de risque sanitaire. En fait, ce texte nous rapporte la prophétie d'Amos qui annonce un châtement contre le royaume de Jéroboam II. Le prophète signifie que suite à ce châtement, certains auront recours à la crémation pour se débarrasser des corps. Toutefois, rien dans le texte ne nous dit que Dieu est d'accord avec cela. Il nous est simplement indiqué un fait dont les hommes ont pris l'initiative de leur plein gré. S'il est vrai que certains cas de force majeure obligent une désinfection par le feu, ce texte d'Amos ne nous autorise pas à envisager obligatoirement la crémation dans tous les cas de risque sanitaire. Dans Ezéchiël 39 Dieu dit que, durant les jours apocalyptiques du jugement des nations et de la guerre contre Israël, les morts ne seront pas brûlés, mais enterrés. Le mode de purification des cadavres abandonnés, ne se fera pas par l'incinération, mais bien par l'ensevelissement. Il est écrit : « *En ce jour-là... on enterrera Gog et toute sa multitude... la maison d'Israël les enterrera, afin de purifier le pays, et cela durera sept mois... Ils choisiront des hommes qui seront sans cesse à parcourir le pays, et qui enterreront, avec l'aide des voyageurs, les corps restés à la surface de la terre ; Ils purifieront le pays* » (*Ezéchiël 39:11-14*).

En conclusion, je dirai que Dieu réserve le feu pour la condamnation de ceux qui renient le salut et refusent de se repentir. En toute logique, il n'est donc pas convenable de demander à se faire brûler après sa mort, car ce serait un non sens face au sacrifice de Jésus qui nous a libérés des flammes éternelles. Je parle ici d'une volonté personnelle ! Etre brûlé contre notre propre volonté, ou par obligation, n'est pas un problème, le demander volontairement pourrait en être un. Je précise avec force que de vouloir se faire incinérer n'a pas le pouvoir de nous priver de la vie éternelle, mais attristerait forcément le Seigneur. C'est ici un mystère ! Dieu ressuscitera tous les corps (*Actes 24:15*). Il ressuscitera aussi les brûlés et tous ceux dont le corps a été détruit par différentes choses (*Apocalypse 20:13*). La terre comme la mer seront obligées de restituer les morts. La manière dont notre dépouille corporelle sera traitée après notre mort ne changera rien au fait que nous serons rappelés devant le créateur pour le salut si nous avons accepté Jésus comme sauveur. Cependant, si vous avez décidé de vous faire incinérer, je vous en supplie au nom béni de Jésus, renoncez à cet acte ténébreux qui ne peut plaire à Dieu. Rappelons-nous l'écriture et obéissons simplement au Seigneur qui dit : « *Qu'on ne trouve chez toi personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu* » (*Deutéronome 18:10*). Nous savons que ce commandement fait allusion essentiellement à un rituel diabolique qui consiste à brûler ses enfants vivants (*2 Rois 23:10*). Mais je crois que nous devons aussi appliquer ce verset au sens large, et veiller à ne pas être responsables d'une crémation volontaire. En tout état de cause, nous ne pouvons faire de ce sujet un point de doctrine fondamental, car il appartient au domaine des opinions (*Romains 14:1*). Que chacun donc puisse comprendre selon le Saint-Esprit ce qui est juste.

Que Dieu vous bénisse.